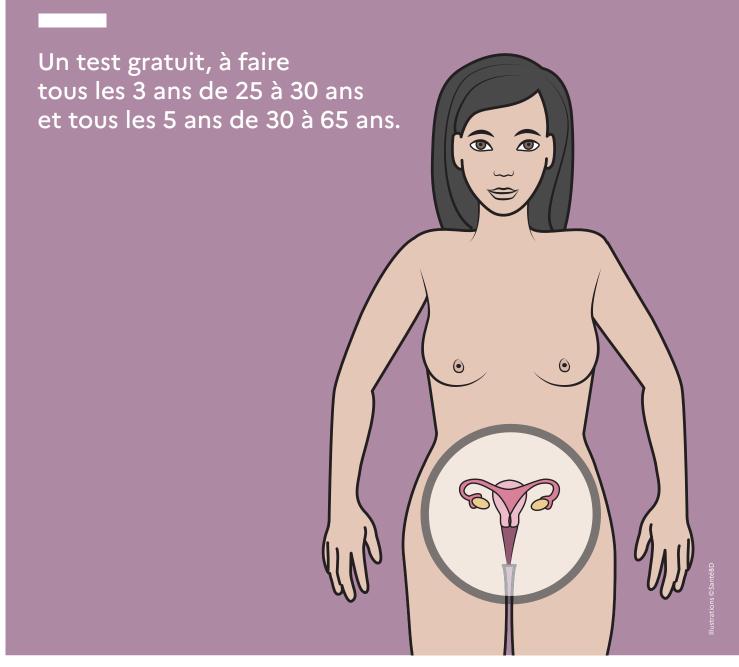




LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



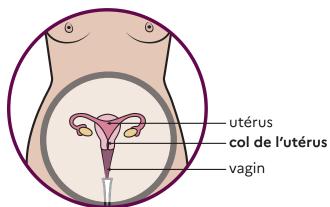






UN CANCER DU COL DE L'UTÉRUS, C'EST QUOI ?

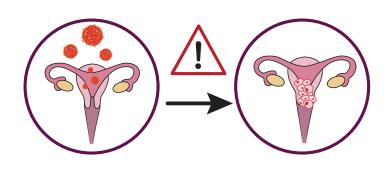
Le col de l'utérus est à l'intérieur du sexe de la femme. Le cancer du col de l'utérus est une maladie grave causée par un microbe appelé papillomavirus (ou HPV). Il peut se transmettre lors de relations sexuelles, avec ou sans pénétration. Ce microbe peut engendrer des lésions au niveau du col de l'utérus, qui peuvent évoluer vers un cancer.



LE DÉPISTAGE, À QUOI ÇA SERT?

Le dépistage sert à voir si j'ai été infectée par le papillomavirus ou si j'ai des lésions au niveau du col de l'utérus qui peuvent évoluer vers un cancer.

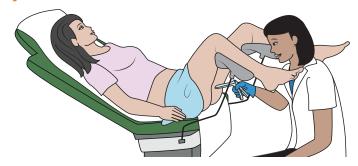
Dès l'adolescence, en prévention, il est recommandé pour les filles et les garçons de se faire vacciner contre le papillomavirus entre 11 ans et 14 ans.



LE DÉPISTAGE, COMMENT ÇA SE PASSE?

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est la réalisation d'un prélèvement au niveau du col de l'utérus.

L'analyse du prélèvement est réalisée en laboratoire et permet de détecter des cellules anormales ou la présence de virus (HPV).



Le test de dépistage est à réaliser:

tous les 3 ans de 25 à 30 ans

25 ans	26 ans	27 ans	28 ans	
MOIS MOIS MOIS	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOLS MOLS MOLS MOLS	MOIS MOIS MOIS	
MOIS MOIS MOIS	MOR MOR MOR MOR	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOIS MOIS MOIS	
MOS MOS MOS MOS	Mols Mols Mols Mols	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOIS MOIS MOIS MOIS	

tous les 5 ans de 30 à 65 ans

30 ans	31 ans	32 ans	33 ans	34 ans	35 ans	36 ans
MOIS MOIS MOIS	MOR MOR MOR	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOB MOB MOB	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOIS MOIS MOIS
MOR MOR MOR MOR	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOIS MOIS MOIS	MOIS MOIS MOIS MOIS	WOIS WOIS WOIS WOIS	MOR MOR MOR
MOB MOB MOB MOB	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOB MCIS MCIS MCIS	MOB MOS MCIS	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOIS MOIS MOIS MOIS	MOIS MOIS MOIS MOIS

1. JE PRENDS RENDEZ-VOUS





2. LE TEST DE DÉPISTAGE

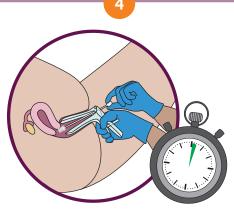
J'enlève mes vêtements du bas et je m'installe sur la table d'examen gynécologique.







Le docteur ou la sage-femme utilise une petite brosse.



Le docteur ou la sage-femme frotte doucement le fond de mon vagin avec la petite brosse. C'est un peu désagréable, mais ça ne dure pas longtemps.

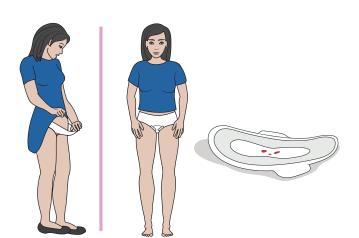
5



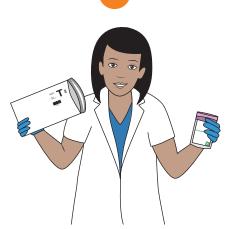
Le docteur ou la sage-femme retire doucement la petite brosse et le spéculum.

3. APRÈS LE TEST DE DÉPISTAGE

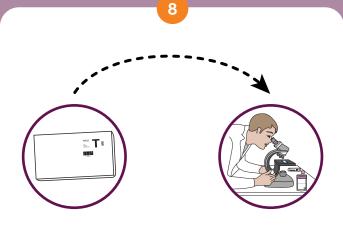
6



Après le test de dépistage, je peux saigner un peu. Je mets une protection.



Le docteur ou la sage-femme met la petite brosse dans un flacon puis dans une pochette.



Le prélèvement est envoyé au laboratoire pour analyse.



Le laboratoire m'envoie les résultats ainsi qu'à mon docteur ou ma sage-femme.

4. LES RÉSULTATS DE MON TEST DE DÉPISTAGE



Si tout va bien, je n'ai plus rien à faire jusqu'au prochain test de dépistage.



Si une anomalie est détectée, je suis contactée par mon docteur ou ma sage-femme qui peut me rediriger vers un médecin spécialiste pour d'autres examens.

90% DES CANCERS DU COL DE L'UTÉRUS POURRAIENT ÊTRE ÉVITÉS.



Illustrations extraites de SantéBD "Gynéco - Le dépistage du cancer du col de l'utérus" disponible gratuitement sur <u>www.santebd.org</u> @SantéBD

LE RÔLE DU CENTRE DE COORDINATION DES DÉPISTAGES DES CANCERS

Aujourd'hui, en France, il existe 3 programmes de dépistage organisé des cancers :

CANCER DU SEIN

Pour les femmes De 50 à 74 ans

CANCER COLORECTAL

Pour les femmes et les hommes De 50 à 74 ans

CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Pour les femmes De 25 à 65 ans

Votre Centre s'assure du suivi de chaque personne dépistée.

L'équipe de votre Centre se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Pour en savoir plus sur le dépistage du cancer du col de l'utérus et les autres dépistages, parlez-en avec votre docteur ou rendez-vous sur jefaismondepistage.fr

Information relative à l'utilisation de vos données personnelles et à vos droits

- 1. Qui utilise mes données et pourquoi ? Au titre de leur mission d'intérêt public, les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) assurent le suivi des personnes concernées par le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus. À ce titre, les CRCDC et les professionnels de santé concernés sont destinataires des comptes rendus de vos examens médicaux et de suivi. Un système d'information mis en œuvre par l'Institut national du cancer, intitulé "Collecteur national DOCCU" permet la mise à disposition de vos données auprès de ces derniers. Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ce système d'information, rendez-vous sur la page l.cancer.fr/DOCCU-RGPD
- 2. À qui mes données peuvent-elles être transmises? L'Institut national du cancer et Santé publique France sont destinataires de vos données à caractère personnel non directement identifiantes (vos données de santé notamment). Ces dernières alimentent la Plateforme de données en cancérologie de l'Institut, en vue de réutilisations ultérieures à des fins d'études dans le domaine de la cancérologie par l'Institut et/ou ses partenaires. Santé publique France réutilise ces données aux fins d'évaluation du dépistage. L'exercice de vos droits, notamment le droit d'opposition, n'aura pas de conséquence sur votre prise en charge médicale. Pour en savoir plus sur la Plateforme, les études menées et les modalités d'exercice de vos droits, rendez-vous sur la page l.cancer.fr/plateforme-donnees
- 3. Quels sont mes droits sur mes données? Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès à vos données, d'un droit de rectification de ces dernières, d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données et d'un droit à la limitation de leur utilisation que vous pouvez exercer auprès du professionnel de santé qui réalise le prélèvement ou en écrivant au CRCDC de votre région ou auprès de l'Institut national du cancer. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et l'exercice de votre droit d'opposition, vous pouvez scanner ce QR code, consulter la page l.cancer.fr/DOCCU-RGPD ou demander des informations au CRCDC de votre région.

